

ANNONCES NOUVELLES

SERVANTE DEMANDEE—On a besoin immédiatement d'une bonne servante sachant parler l'anglais, et munie de bonnes recommandations. S'adresser au No. 559 rue Sussex.

Collège d'Ottawa

LA RENTRÉE DES ÉLÈVES ADRA LIEU LE MERCREDI, 3 SEPT.

Les externes devront se présenter le lundi précédent, 6 septembre.

CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT

Cours Commercial, par année... \$20 00
Classique... 30 00
de Génie Civil... 40 00

Pour les autres détails concernant le Collège d'Ottawa, consultez le Prospectus qu'on envoie sur demande.

L'anglais étant la langue maternelle d'après les deux tiers des élèves, nos jeunes canadiens se trouvent dans un milieu on ne peut plus favorable pour se familiariser avec cette langue des affaires.

Plumes Woodcock

Chapeaux en feutre pour Dames, seulement 85 cts, chaque, nouvelles formes et couleurs à la mode; assurance immense d'ailes d'oiseaux de tous genres, de grande valeur. Voyez-les! 55 doz. d'aigrettes colorées à 35 cts. chaque, nouveaux patrons. Bon marché. 217 Plumes d'Auruche colorées, à sacrifice, 69 cts. chaque. Grands marchés.

SEULEMENT CH. Z

WOODCOCK

Magasin populaire de Modes 39 Rue Sparks.



AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS CACHETÉES Adressées au soussigné et portant la suscription: "Soumissions pour trottoirs." seront reçues jusqu'à midi, MERCREDI le 15 septembre prochain, 1886, pour la construction de trottoirs de trois pouces mis en travers sur les rues Walter, Stewart, Daly, Nelson, Victoria, Kent, Midland, Queen, Albert, St Patrick et autres rues de la cité d'Ottawa qui requièrent des trottoirs d'après le nouveau Règlement du Conseil pour les améliorations locales.

Tous les travaux seront divisés en deux contrats séparés d'après les spécifications qui peuvent être vues au bureau de l'Ingénieur de la cité, Hôtel de Ville, Ottawa. La Corporation se réservant le droit d'accorder les travaux en un ou plusieurs contrats à un seul entrepreneur et ne s'engage à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Toutes les soumissions devront être accompagnées d'un chèque "accepté" par une banque, fait payable au Trésorier de la Cité, pour une somme de deux cents piastres pour chaque soumission, laquelle sera confisquée si le soumissionnaire refuse le contrat quand il en sera requis. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera retourné.

Toutes les soumissions devront être faites sur les formulaires imprimés fournis et être revêtues de la signature bona-fide de l'entrepreneur et de ses sûretés, les blancs remplis et accompagnés du chèque requis ou elle seront mises de côté comme non avenues.

ROBT. SURTEES Ingénieur de la Cité. Bureau de l'Ingénieur de la Cité Ottawa, 1 Sept. 1886

A VENDRE

Magnifique poste de commerce, situé sur la place de Masham en face de l'Eglise. En outre, cent arpents d'excellentes terres, formant une propriété agricole avec maison, étable et remise.

S'adresser à JULES SNUBB, Propriétaire, Masham Mills Ottawa 14 août 1886—3m.



Fabrique de Voitures de la Puissance

LAYBUX & MITCHELL PROPRIETAIRES 287-RUE SUSSEX-287 OTTAWA

Les soussignés désirent attirer l'attention du public en général sur leur nouvel établissement où ils prennent constamment des voitures pour la confecton de voitures couvertes et non couvertes, buggies, express, phaétons, rockaways, omnibus et autres sortes de voitures. Aussi; traînes sauvages simples et doubles pour attelage, des patrons les plus modernes.

Les matériaux employés pour la confecton des voitures d'hiver et d'été sont de première qualité; tout ouvrage garanti, tant sous le rapport de la main-d'œuvre que de la solidité et du fini pour donner satisfaction complète à tous.

N'oubliez pas de donner vos ordres au No 287 rue Sussex, pour une belle et rapide voiture. Visite sollicitée. LAYBUX ET MITCHELL. Ottawa, 21 août 1886. 2s.

ÇA ET LA

M. James Mullen, ex rédacteur du Free Press est de retour de New-York où il était allé consulter des médecins, depuis hier.

Le vieux chef Popata (Woodpecker) de la compagnie de la Baie d'Hudson, est à Ottawa, en affaires avec le gouvernement.

La nomination pour Haldimand a eu lieu hier. M. Merritt est le candidat ministériel et M. Coulter le porte-étendard des libéraux.

M. Jas. McCullough, cordonnier de la rue Wellington, a été nommé inspecteur des bottes de la Police à Cheval du Nord-Ouest, avec un salaire de \$5 par jour.

Le Witness, de Montréal, demande à grands cris le retour de l'honorable M. Joly à la Législature de Québec. Il ne veut pas de l'honorable M. Mercier comme chef de l'opposition.

Le concours de tir de la "Dominion Rifle Association" se continue. Dans le concours MacDougall, le capt. Hart, des carabiniers de St. Jear, et le soldat Bartlett, du Queen's Own, ont remporté le premier prix avec un nombre égal de points et ont divisé l'argent.

Pour le prix offert par les manufacturiers, 321 concurrents se sont présentés. Le capt. Sylvestre, 85e Bat., a remporté le premier prix.

Depuis les élections générales de 1882, trente-six élections partielles ont eu lieu et les résultats ont été comme suit:

Pour le gouvernement... 29
Pour l'opposition... 6
Gains du gouvernement... 5
Gains de l'opposition... 4

De ces dernières se trouvent Lennox, qui après la démission de M. Alfson, a été regagné par le gouvernement.

Un terme spécial de la Cour Suprême s'est ouvert hier pour entendre le fameux procès Sproule, le meurtrier de la Colombie Anglaise. Tous les juges étaient présents à l'exception de l'honorable juge Gwynne. Le conseil était composé de l'honorable A. E. B. Davis, Procureur Général de la Colombie Anglaise, M. Christopher Robinson, C. R., et M. J. G. Gormully pour la province, et MM. Dalton McCarthy, C. R. M. P., Theodore Davie, C. R. et A. F. McIntyre pour le prisonnier.

L'honorable juge Ritchie explique la raison de ce terme spécial de la Cour. M. Christopher Robinson était à parler lorsqu'il fut interrompu par M. McCarthy qui dit que le prisonnier devait être présent en personne. L'honorable juge Taschereau décida que la chose n'était pas nécessaire dans des cas réservés. Le juge en chef ayant posé la question: "Si le procès avait lieu en Angleterre, la présence du prisonnier serait-elle nécessaire?" M. McCarthy se leva et prétendit que oui. Après plusieurs plaidoyers il fut décidé de réserver le jugement sur l'objection de M. McCarthy. M. Robinson continua son plaidoyer jusqu'à 4 heures alors que la Cour s'ajourna jusqu'à ce matin.

L'honorable juge Ritchie explique la raison de ce terme spécial de la Cour. M. Christopher Robinson était à parler lorsqu'il fut interrompu par M. McCarthy qui dit que le prisonnier devait être présent en personne. L'honorable juge Taschereau décida que la chose n'était pas nécessaire dans des cas réservés. Le juge en chef ayant posé la question: "Si le procès avait lieu en Angleterre, la présence du prisonnier serait-elle nécessaire?" M. McCarthy se leva et prétendit que oui. Après plusieurs plaidoyers il fut décidé de réserver le jugement sur l'objection de M. McCarthy. M. Robinson continua son plaidoyer jusqu'à 4 heures alors que la Cour s'ajourna jusqu'à ce matin.

L'honorable juge Ritchie explique la raison de ce terme spécial de la Cour. M. Christopher Robinson était à parler lorsqu'il fut interrompu par M. McCarthy qui dit que le prisonnier devait être présent en personne. L'honorable juge Taschereau décida que la chose n'était pas nécessaire dans des cas réservés. Le juge en chef ayant posé la question: "Si le procès avait lieu en Angleterre, la présence du prisonnier serait-elle nécessaire?" M. McCarthy se leva et prétendit que oui. Après plusieurs plaidoyers il fut décidé de réserver le jugement sur l'objection de M. McCarthy. M. Robinson continua son plaidoyer jusqu'à 4 heures alors que la Cour s'ajourna jusqu'à ce matin.

L'honorable juge Ritchie explique la raison de ce terme spécial de la Cour. M. Christopher Robinson était à parler lorsqu'il fut interrompu par M. McCarthy qui dit que le prisonnier devait être présent en personne. L'honorable juge Taschereau décida que la chose n'était pas nécessaire dans des cas réservés. Le juge en chef ayant posé la question: "Si le procès avait lieu en Angleterre, la présence du prisonnier serait-elle nécessaire?" M. McCarthy se leva et prétendit que oui. Après plusieurs plaidoyers il fut décidé de réserver le jugement sur l'objection de M. McCarthy. M. Robinson continua son plaidoyer jusqu'à 4 heures alors que la Cour s'ajourna jusqu'à ce matin.

L'honorable juge Ritchie explique la raison de ce terme spécial de la Cour. M. Christopher Robinson était à parler lorsqu'il fut interrompu par M. McCarthy qui dit que le prisonnier devait être présent en personne. L'honorable juge Taschereau décida que la chose n'était pas nécessaire dans des cas réservés. Le juge en chef ayant posé la question: "Si le procès avait lieu en Angleterre, la présence du prisonnier serait-elle nécessaire?" M. McCarthy se leva et prétendit que oui. Après plusieurs plaidoyers il fut décidé de réserver le jugement sur l'objection de M. McCarthy. M. Robinson continua son plaidoyer jusqu'à 4 heures alors que la Cour s'ajourna jusqu'à ce matin.

L'honorable juge Ritchie explique la raison de ce terme spécial de la Cour. M. Christopher Robinson était à parler lorsqu'il fut interrompu par M. McCarthy qui dit que le prisonnier devait être présent en personne. L'honorable juge Taschereau décida que la chose n'était pas nécessaire dans des cas réservés. Le juge en chef ayant posé la question: "Si le procès avait lieu en Angleterre, la présence du prisonnier serait-elle nécessaire?" M. McCarthy se leva et prétendit que oui. Après plusieurs plaidoyers il fut décidé de réserver le jugement sur l'objection de M. McCarthy. M. Robinson continua son plaidoyer jusqu'à 4 heures alors que la Cour s'ajourna jusqu'à ce matin.

L'honorable juge Ritchie explique la raison de ce terme spécial de la Cour. M. Christopher Robinson était à parler lorsqu'il fut interrompu par M. McCarthy qui dit que le prisonnier devait être présent en personne. L'honorable juge Taschereau décida que la chose n'était pas nécessaire dans des cas réservés. Le juge en chef ayant posé la question: "Si le procès avait lieu en Angleterre, la présence du prisonnier serait-elle nécessaire?" M. McCarthy se leva et prétendit que oui. Après plusieurs plaidoyers il fut décidé de réserver le jugement sur l'objection de M. McCarthy. M. Robinson continua son plaidoyer jusqu'à 4 heures alors que la Cour s'ajourna jusqu'à ce matin.

L'honorable juge Ritchie explique la raison de ce terme spécial de la Cour. M. Christopher Robinson était à parler lorsqu'il fut interrompu par M. McCarthy qui dit que le prisonnier devait être présent en personne. L'honorable juge Taschereau décida que la chose n'était pas nécessaire dans des cas réservés. Le juge en chef ayant posé la question: "Si le procès avait lieu en Angleterre, la présence du prisonnier serait-elle nécessaire?" M. McCarthy se leva et prétendit que oui. Après plusieurs plaidoyers il fut décidé de réserver le jugement sur l'objection de M. McCarthy. M. Robinson continua son plaidoyer jusqu'à 4 heures alors que la Cour s'ajourna jusqu'à ce matin.

L'honorable juge Ritchie explique la raison de ce terme spécial de la Cour. M. Christopher Robinson était à parler lorsqu'il fut interrompu par M. McCarthy qui dit que le prisonnier devait être présent en personne. L'honorable juge Taschereau décida que la chose n'était pas nécessaire dans des cas réservés. Le juge en chef ayant posé la question: "Si le procès avait lieu en Angleterre, la présence du prisonnier serait-elle nécessaire?" M. McCarthy se leva et prétendit que oui. Après plusieurs plaidoyers il fut décidé de réserver le jugement sur l'objection de M. McCarthy. M. Robinson continua son plaidoyer jusqu'à 4 heures alors que la Cour s'ajourna jusqu'à ce matin.

L'honorable juge Ritchie explique la raison de ce terme spécial de la Cour. M. Christopher Robinson était à parler lorsqu'il fut interrompu par M. McCarthy qui dit que le prisonnier devait être présent en personne. L'honorable juge Taschereau décida que la chose n'était pas nécessaire dans des cas réservés. Le juge en chef ayant posé la question: "Si le procès avait lieu en Angleterre, la présence du prisonnier serait-elle nécessaire?" M. McCarthy se leva et prétendit que oui. Après plusieurs plaidoyers il fut décidé de réserver le jugement sur l'objection de M. McCarthy. M. Robinson continua son plaidoyer jusqu'à 4 heures alors que la Cour s'ajourna jusqu'à ce matin.

L'honorable juge Ritchie explique la raison de ce terme spécial de la Cour. M. Christopher Robinson était à parler lorsqu'il fut interrompu par M. McCarthy qui dit que le prisonnier devait être présent en personne. L'honorable juge Taschereau décida que la chose n'était pas nécessaire dans des cas réservés. Le juge en chef ayant posé la question: "Si le procès avait lieu en Angleterre, la présence du prisonnier serait-elle nécessaire?" M. McCarthy se leva et prétendit que oui. Après plusieurs plaidoyers il fut décidé de réserver le jugement sur l'objection de M. McCarthy. M. Robinson continua son plaidoyer jusqu'à 4 heures alors que la Cour s'ajourna jusqu'à ce matin.

L'honorable juge Ritchie explique la raison de ce terme spécial de la Cour. M. Christopher Robinson était à parler lorsqu'il fut interrompu par M. McCarthy qui dit que le prisonnier devait être présent en personne. L'honorable juge Taschereau décida que la chose n'était pas nécessaire dans des cas réservés. Le juge en chef ayant posé la question: "Si le procès avait lieu en Angleterre, la présence du prisonnier serait-elle nécessaire?" M. McCarthy se leva et prétendit que oui. Après plusieurs plaidoyers il fut décidé de réserver le jugement sur l'objection de M. McCarthy. M. Robinson continua son plaidoyer jusqu'à 4 heures alors que la Cour s'ajourna jusqu'à ce matin.

Le "Rambler"

A partir d'aujourd'hui, le bateau traversier entre Ottawa et Hull cessera ses traverses à huit heures du soir les jours de semaine et à huit heures et demie le dimanche.

Les courses au Parc Lansdowne se continuent encore aujourd'hui. Hier, une foule immense se pressait sur le terrain. Le temps qui se tient au beau en fera encore rendre un bon nombre aujourd'hui sur le Parc.

Mauvais état L'entrepreneur de la pose des tuyaux d'égoût sur la rue Water a laissé la traverse de la rue Dalhousie en très mauvais état. Les autorités devraient forcer les entrepreneurs à remettre les passerelles et les rues en aussi bon état qu'avant leurs travaux. On peut en dire autant de la rue Sussex où plusieurs passerelles n'ont pas encore été réparées depuis la pose des nouvelles lisses des chars urbains.

Ecole des Chaudières M. G. Marsan ayant annoncé dans notre journal pour un instituteur français aux chaudières a reçu plusieurs demandes. M. Dagenais instituteur de Hull a été engagé au salaire de \$525. L'école s'ouvre aujourd'hui, les citoyens de cette partie de la ville se trouvent à n'avoir pas souffert du tout du retard apporté dans l'engagement de leur instituteur vu que les réparations à l'école ne permettaient même pas à Mile Carrière, engagée depuis longtemps, d'ouvrir sa classe plus tôt. Les enfants ont repris leurs travaux à 9 heures ce matin.

Cour de Police 2 Septembre—John Johannis, ivresse, \$2 et les frais; Joseph Presdy, même offense, même amende; Michael Gross, même offense, renvoyé en prison pour une semaine; Denis O'Connor, troublé la paix, \$1 et les frais; Michael Larkin, désordre, \$3 et les frais; James McManus, désordre, remis à demain; John Marks, pour avoir infligé des blessures est remis à une semaine.

Bénédiction Dimanche prochain aura lieu une imposante cérémonie à March; Sa Grandeur Mgr Duhamel présidera à la pose et à la bénédiction de la première pierre de la nouvelle église catholique à March. Le sermon de circonstance sera donné par le Rev. Père Nolin. La bénédiction aura lieu à 10 heures et demie avant midi.

Nul doute que nombre de citoyens d'Ottawa profiteront de cette occasion pour aller faire une joyeuse promenade en cet endroit qui n'est pas très éloigné de la ville.

Argent faux Hier, durant les courses au parc Lansdowne, M. l'inspecteur de police O'Leary fut informé de quelqu'un avait regu des pièces fausses de 25 et 50 cts aux tables des jeux de hasard. M. O'Leary se rendit sur les lieux et après avoir examiné durant quelques minutes la manière dont on procédait, il donna ordre de cesser ces jeux et saisit tout le matériel. Après examen des pièces d'argent, il constata qu'il y avait de contrefaites pour une valeur de \$30, qu'il confisqua. On suppose que cet argent avait été donné par quelqu'un des habitués de la table. Limitation est excellente à l'exception que le métal est beaucoup moins dur que l'argent.

Les Marchés Une courte visite à travers nos marchés ce matin, nous a fait constater les divers prix suivants: pour les fruits, pommes de \$2.50 à \$3.00; pêches de \$1.50 à \$2.50 le panier; poires, \$1.50 le panier ou \$3.00 le baril; prunes rouges, par seaux 50 cts; prunes bleues, \$1.25 le panier; mûres 65 cts le seau; melons depuis \$1.50 à \$2.00 la douzaine.

Légumes—Patates, de 50 cts à 55 cts le sac; choux verts 35 cts par doz.; choux rouge, 50 cts; tomates rouges, \$1.00 le minot; carottes 25 cts par doz. de paquets. Oeufs depuis 12 à 14 cts la doz; beurre en tinettes de 12 à 15 cts la livre; beurre frais, de 16 à 20 cts par lbs.

Volailles—Poulets de printemps \$1.00 à \$1.50 chaque; canards de 50 à 70 cts le couple.

Un agréable emploi Les citoyens d'Ottawa n'ont pas été peu surpris, hier, de voir parader dans les rues et sur nos places publiques, un groupe de cinq hommes qui ont l'emploi le plus agréable dont nous ayons entendu parler. Ce sont tous des hommes de couleur, revêtus d'habits de couleur, chapeaux en soie, grande chemise, hautes chaussures vernies. Ils ressemblent à des gens de bonne manière, à des messieurs qui sortent pour prendre le frais. C'est seulement, lorsque vous êtes près d'eux, que vous voyez quelque chose qui n'est pas du commun. Sur le dos de leurs habits sont imprimés en très grandes lettres les noms de S. Davis & Pils, les populaires fabri-

cants de cigares de Montréal. Les nègres sont payés de bons salaires pour se promener ainsi. Ils sont de bons fumeurs, et chaque matin ils prennent un grand nombre de cigares et assistent à tous les amusements publics, tel que les tournois de crosse, courses de chevaux, concerts en plein air, et se présentent à la foule que ces amusements ne manquent jamais d'attirer.

ECHOS DE HULL

Construction Les ouvriers ont posé ce matin le mâit sur la maison de M. Rochon, et ont hissé le pavillon français.

Assemblée politique M. Rochon doit aller parler dimanche à la Pointe à Gatineau, après la messe.

Épiceries M. J. B. Lebuis a ouvert une magnifique épicerie dans sa nouvelle maison au coin de la rue Du Lac et de la rue Centrale.

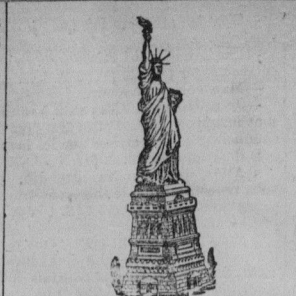
Nouvelle candidature Nos lecteurs savent déjà que M. Foran s'est retiré de la lutte en faveur de M. Rochon. Il est maintenant question dans les cercles conservateurs anglais d'amener un candidat conservateur en opposition à M. Cormier et Rochon. On parle de M. Eddy comme candidat probable.

Aqueduc On a commencé à poser les tuyaux de l'aqueduc dans le bas de la rue Wellington. Afin de les préserver contre la gelée, on met une couche de sciure de bois entre deux couches de terre et de pierre.

Les ouvriers ont fini de creuser la rue Wellington et sont maintenant dans la rue Du Lac.

La maison des pompes, ou château d'eau, est très avancée, de même que le réservoir. Les travaux sont poussés partout avec vigueur. Il y aura séance du conseil de ville, lundi prochain, et il est probable qu'on y ouvrira les soumissions pour le prolongement de l'aqueduc sur les rues Principale, Britannia et Victoria, jusqu'à l'église.

Courrier de Montréal —Il ne reste plus qu'un steamer dans les basses du canal. —M. Samuel Chapleau, sheriff des territoires du Nord-Ouest est à Montréal. —M. Lefebvre, des deux fils de M. Michel Lefebvre, sont de retour d'Europe. —M. Roger Roy, avocat de la cité, est de retour avec sa famille d'un voyage à Murray Bay. —La campagne d'imprimerie de la Gazette poursuit M. Sparrow, du Théâtre Royal, pour \$230. —M. L. A. Boyer est de retour à Montréal d'un voyage d'un mois dans les forêts du Saint-Maurice. —Les recettes du greffe de la cour du Revenu, pendant le mois dernier, s'élevaient à \$2,308,85 contre \$2,293,35 pendant le même mois l'année dernière. —Honoré Ethier et François Legault, ont été arrêtés pour vol de peaux de moutons chez M. Pailleur, teinturier-repasseur, rue Amherst, où ils étaient employés. Procès demain. —Un bureau de poste a été ouvert hier à Outremont. M. Chis Lamkin en a la charge. Les lettres sont envoyées le matin à 9 heures de Montréal et arrivent à 5 heures p.m. —Les recettes de la Douane à Montréal, sont élevées, pendant le mois dernier, à \$735,465.91 contre \$628,777.15 pendant le même mois en 1885, soit une augmentation de \$106,688.76. —Dans la partie de baseball jouée samedi dernier au Parc Otterburn, à Bellec, entre le club de Laval et le club "Dollard" de Montréal, ce dernier est resté vainqueur par 24 points contre 6. —M. Frédéric Schiller, fils de M. William Schiller, est entré au noviciat des Oblats, à Lachine. Mademoiselle Marie Schiller renonce aussi au monde pour entrer chez les Sœurs du couvent d'Hochelec. —Hier matin, rue Saint-Jacques, un vieillard a eu une attaque d'épilepsie. L'ambulance de l'hôpital Notre-Dame fut demandée aussitôt et après avoir reçu les soins nécessaires, le malade fut conduit à son domicile. —Walter H. Smith, le prophète du temps, fait les prédictions suivantes pour le mois de septembre: Nuageux et froid, avec quelques gelées blanches en Canada et dans le nord des États-Unis. Après cette période le temps sera chaud pour la saison. —Nombre de disciples de Saint-Hubert sont partis hier matin dans les environs de la ville, pour l'ouverture de la chasse. On signale des milliers de canards et de pluviers dans les lacs de Sorel, à Valley-Field, au lac des Deux Montagnes, etc. —Un petit garçon de 11 ans du nom de Henri Hogue a été recueilli hier matin, par la police sur la rue Saint-Urbain. Le bambin était nu pieds et mal vêtu. Il a dit-on recueilli qu'il n'a aucun parent et le juge l'a condamné à 3 ans d'école de réforme. —Sur la foi d'un confrère nous avons annoncé mardi, qu'un des commis de M. Morin, pharmacien de la rue Notre-Dame, avait été arrêté pour vol commis au détriment de son patron. Nous sommes heureux d'apprendre que cette nouvelle est controuvée. Une similitude de nom aura sans doute donné lieu à cette méprise. —Il y a quelque temps, M. Charles-Eustache, marchand en gros de la rue McGill, faisait construire une maison rue Sherbrooke pour les travaux de laquelle il avait fait briser le trottoir. Il fut averti de le réparer, ce qu'il ne fit pas. Une action fut alors prise et hier matin, en cours de l'audience, il fut condamné à \$25 ou, up, plus.



LA STATUE DE LA LIBERTÉ

On sait par combien de péripéties a passé le crédit demandé au congrès de Washington pour achever de couvrir les dépenses afférentes à l'inauguration de la statue de la "Liberté éclairant le monde." Les tiraillements qui ont eu lieu pour aboutir à une demi-mesure passée dans la précipitation de la dernière heure, ont eu pour résultat de laisser une lacune dont on s'aperçoit aujourd'hui.

On écrit de Washington que, dans l'article de la loi des crédits divers du service civil, où l'allocation en question a été glissée à la course il n'est pas question de l'établissement de l'appareil électrique qui doit servir de focal. Cet objet était compris pour \$17,000 dans le devis primitif fourni par le général Stone; mais le premier projet ayant été rejeté par le comité d'ensemble, le bill définitif arrêté en conférence et finalement approuvé, n'a plus porté qu'une somme de \$56,000, en bloc, au lieu de \$106,000, et cette somme est affectée, sans spécification, à des dépenses générales dans lesquelles il n'est pas possible de faire entrer la construction de l'appareil de l'éclairage. Finalement, il faudra une nouvelle loi pour faire que la Liberté "éclaire" le monde, si ce n'est au figuré.

C'est une omission regrettable, et qu'une souscription privée même ne pourrait pas réparer, attendu qu'un phare national ne peut pas être établi sans une autorisation spéciale du congrès, et le congrès n'y a pas pourvu.

NAISSANCE

À Ottawa le 27 août, la femme de J. G. Barrette, du service civil, un fils. Les joyaux de Montréal sont pris de reproduire.

DECES

Hier, à sept heures du soir, M. Adrien Lalonde, âgé de 28 ans, s'est endormi dans la paix du Seigneur.

Les funérailles auront lieu à 8 heures précises samedi. Le convoi funèbre partira de la demeure du défunt No 437 rue Sussex pour se rendre à la basilique où on chantera une messe solennelle de requiem, puis on portera pour l'église de Hull et à un Libéra sera chanté. Immédiatement après le Libéra, le convoi se mettra en marche pour la cimetière de Hull, dernière demeure des restes du défunt.

Les parents et les amis sont priés d'assister aux funérailles. Requiem eternum dona ei Domine.

Ce matin, au No 380 rue Slater, Marie-Antoinette-Augustine, enfant de M. le docteur A. Trudel, à l'âge de 3 mois et 18 ours.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, demain à 4 heures P. M. pour l'Église St-Jean-Baptiste, et de là au cimetière Notre-Dame, ch. min de Montréal.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BULLETIN COMMERCIAL

La Vieille France n'oublie jamais les enfants de ses enfants; lors même qu'ils sont éloignés d'elle, elle éprouve un vrai bonheur de pouvoir les reconnaître, par leur fidélité aux traditions de leurs pères: Dieu et nos droits.

Montres, Bijouteries, Jons de mariage etc, en tous genres, à 50 pour 100 de rabais et garantis tels que représentés sinon l'argent vous sera remis. Chez H. Norez, No 30 rue Rideau, près du pont des Sa-peurs.

Bargains à commencer d'aujourd'hui. Le 21 août 1886.

Couchettes en bois dur, d'un beau fini (double) depuis \$150 en montant, meilleur marché en ville, à la Maison Economique, No 353 rue Wellington.

La Maison Economique pour l'achat des meubles de ménage de toutes sortes, vend au prix des manufacturiers, 553 rue Wellington. C. Lévesque. 14 juillet—3m.

PENSION DEMANDEE—Un jeune homme désire avoir une bonne maison de pension dans une famille privée parlant bon français. S'adresser à "S" Bureau de "Canada". 28 août 1886—3ms

Notre-Dame du Sacré-Cœur

L'ouverture des classes aura lieu Mercredi, 1er Septembre 1886. Au Pensionnat de Notre-Dame du Sacré-Cœur, rue Rideau. Les élèves sont priés de se présenter le premier jour. Pour tous renseignements s'adresser à Madame la Supérieure. Ottawa, 21 août 1886.

FEUILLETON

MONSIEUR LECOQ

L'HONNEUR DU NOM

Mme d'Escorval ne devait pas s'arrêter à ces fables ridicules, mais elle put croire, elle crut que le baron était en effet le chef de ce vaste complot.

Ce qui est absolument constant tant de femmes à sa place la rassura.

Elle avait en son mari une foi entière, absolue, indiscutée. Elle le voyait bien supérieur à tous les autres hommes, impeccable, infaillible pour ainsi dire. Du moment où il disait cela est, elle croyait.

Donc, si son mari avait organisé une conspiration, c'était bien. S'il s'était aventuré, c'est qu'il espérait réussir. Donc, elle était sûre du succès.

Impatiente cependant de connaître les résultats, elle expédia le jardinier à Sairmeuse, avec ordre de s'informer directement et d'accourir dès qu'il aurait recueilli quelque chose de positif.

Il revint sur le coup de deux heures, blême, effaré, tout en larmes.

Le désastre était déjà connu et on lui avait raconté avec les plus épouvantables exagérations. On lui avait dit que des centaines et des milliers d'hommes avaient été tués et que toute une armée se répandait dans la campagne, massacrant tout...

Pendant qu'il parlait, Mme d'Escorval se sentait devenir folle.

Elle voyait positivement, elle voyait son fils et son mari mort... pis encore; mortellement blessés et agonisants sur le grand chemin... ils étaient étendus sur les dos, les bras en croix, livides, sanglants, les yeux démesurément ouverts, râlant, demandant de l'eau... une goutte d'eau...

—Je veux les voir... s'écria-t-elle avec l'accent du plus affreux égarement... j'irai sur le champ de bataille, et je chercherai parmi les morts, jusqu'à ce que je les trouve... Allumez des torches, mes amis, et venez avec moi... car vous m'aidez, n'est-ce pas?... Vous les aimez, eux si bons... Vous ne voudriez pas laisser leurs corps sans sépulture... Oh! les misérables! les misérables qui me les ont tués...

Les domestiques s'étaient empressés d'obéir, quand retentit sur la route le galop saccadé et convulsif d'un cheval surmené et le roulement d'une voiture.

—Les voilà, s'écria le jardinier, les voilà!...

Mme d'Escorval, suivie de ses gens, se précipita dehors juste assez à temps pour voir un cabriolet entrer dans la cour, et le cheval fourbu, rendu, épuisé, manqua de quatre fers et s'abattit.

Déjà l'abbé Midon et Maurice avaient sauté à terre, et ils soulevaient, ils attiraient un corps inanimé, étendu en travers, sur les coussins...

L'énergie si grande de Marie-Anne n'avait pu résister à tant de chocs successifs; la dernière scène l'avait brisée. Une fois en voiture, tout danger immédiat ayant disparu, l'exaltation désespérée qui la soutenait tomba, elle s'était trouvée mal, et tous les efforts de Maurice et du prêtre pour la ranimer étaient demeurés inutiles.

Mais Mme d'Escorval ne pouvait reconnaître Mlle Lacheneur sous ses vêtements masculins...

Elle vit seulement que ce n'était pas son mari qui était là, et elle sentit comme un frisson mortel qui lui montait des pieds jusqu'au cœur...

—Ton père!... Maurice, dit-elle d'une voix étouffée, ou es ton père!...

L'impression fut terrible. Jusqu'à ce moment, Maurice et le curé de Sairmeuse s'étaient percés de cet espoir que M. d'Escorval serait rentré avant eux...

Maurice chancela à ce point qu'il faillit laisser échapper son précieux fardeau. l'abbé s'en aperçut, et sur un signe de lui, deux domestiques soulevèrent doucement Marie-Anne et l'emportèrent!...